

Collège Jacques Monod **Conseil d'administration du lundi 6 février 2023**

Motion présentée par les représentants des enseignants

La rentrée 2023 s'annonce sous de sombres hospices et particulièrement dans l'académie de Normandie. Parmi les 481 postes supprimés dans le second degré au niveau national, 121 le sont dans notre académie, soit un quart des suppressions.

Dans ce cadre, l'Education Nationale fait le choix de supprimer dans les trois ans les heures allouées aux REP+. Cela se traduit par la disparition des professeurs supplémentaires dont les missions définies en 2006 sont de développer les projets qui lient les collèges et les écoles au sein de chaque réseau. Ce choix permet au ministère de faire des économies au détriment des élèves.

Pour la rentrée 2023, au collège Jacques Monod, on nous annonce des effectifs d'élèves en nette augmentation alors que la Dotation Horaire Globale est en baisse de 18 heures. Quelle contradiction ! Et ce n'est que pour cette année. A terme, ces mesures drastiques gommeront toute la spécificité de notre réseau REP+ avec la mise à mal de nombreux projets portés par ces professeurs supplémentaires. De plus, la baisse de moyens a une incidence sur la répartition entre les disciplines et donc sur les options proposées dans notre établissement. Des projets mis en place depuis de nombreuses années en inter-degré disparaissent, le volume horaire alloué aux options diminue sévèrement.

D'autre part, lors du mois de janvier, notre ministre annonce par voie de presse la suppression d'une heure de technologie en sixième afin de financer à moyens constants une heure de remédiation/approfondissement en français et en mathématiques. Quelle désinvolture ! Quel mépris !

Il est totalement inacceptable de priver les élèves de 6^e de quelque discipline que ce soit. Si des moyens sont nécessaires (et ils le sont) pour apporter de l'aide aux élèves de sixièmes qui entrent au collège avec de grandes difficultés en mathématiques et en français, cela ne peut pas se faire au détriment d'une autre discipline, donc au détriment de ces mêmes élèves. D'autant qu'à raison d'une heure hebdomadaire à partager entre les deux disciplines, en groupes de niveau, ce dispositif est très insuffisant pour pallier les difficultés.

Nous ne pouvons pas voter pour une répartition qui cautionne la disparition des professeurs supplémentaires et la suppression de la technologie en classe de 6^e. Le maintien des moyens existants en éducation prioritaire et le maintien de la technologie en classe de sixième sont un impératif. Nous ne pouvons que constater que l'Education Prioritaire ne semble pas être une priorité pour le ministère mais nous ne pouvons nous y résoudre.